



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

***Libéria***  
***Le viol est un crime de guerre***  
***qui ne doit pas rester impuni***

Index AI : AFR 34/016/2004

•  
*ÉFAI*  
•

[Légendes]

Photo de couverture : Libériens que le conflit a forcés à fuir, dans un camp pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (comté de Nimba, novembre 2003). © AI

A gauche : Dans un camp de personnes déplacées à Kakata (comté de Margibi) des femmes parlent à un représentant d'Amnesty International (novembre 2003). Plusieurs femmes du camp ont relaté en termes déchirants les viols et autres formes de violence sexuelle qu'elles avaient subis. © AI

*« Ils ont enlevé cinq jeunes filles qui revenaient de l'église. Ils nous ont envoyées sur le front. Nous devons préparer à manger et transporter les munitions dans la brousse. Ils nous maltrahaient ; si je n'allais pas avec eux, ils [menaçaient] de me tuer... Je veux aller à l'école. Je veux retourner dans ma famille, à Nimba. »*

Une jeune fille de quatorze ans,  
enlevée par un membre des forces de l'ancien gouvernement en mars 2003.

Angela a tenté sans succès de fuir avec son enfant de quatre ans quand les soldats de l'ancien gouvernement ont attaqué son foyer en juin 2003. Les soldats l'ont emmenée de force pour lui faire préparer la nourriture. Deux d'entre eux l'ont violée. Elle a par la suite trouvé refuge dans un camp de personnes déplacées, mais a dû fuir à nouveau quand le camp a été attaqué. Deux autres soldats l'ont découverte alors qu'elle dormait dehors, derrière un bâtiment scolaire, et l'ont violée.

Elle a reçu des traitements médicaux et un soutien psychologique, mais les soins adaptés font cruellement défaut. Angela souffre toujours de douleurs abdominales. Elle reste traumatisée par le choc émotionnel subi et craint d'être rejetée par sa famille et sa communauté.

Des milliers de femmes et de jeunes filles ont été violées, contraintes à l'esclavage sexuel ou soumises à d'autres formes de violence sexuelle pendant quatorze ans de conflit presque ininterrompu au Libéria. Lorsque les conflits se sont intensifiés, en 2003, les communautés civiles ont été la cible des forces de l'ancien gouvernement et des groupes d'opposition armés. Toutes les parties ont porté systématiquement atteinte aux droits des femmes et des jeunes filles. Une étude initiale faite en 2004 par l'ONU et des organisations non gouvernementales libériennes a établi qu'entre 60 p. cent et 70 p. cent des civils avaient subi des viols ou d'autres formes de violence sexuelle : par exemple, certaines personnes ont été dévêtues et humiliées en public. La plupart étaient des femmes et des filles, et beaucoup avaient été victimes de viols collectifs. Ces actes constituaient des crimes de guerre d'une ampleur considérable.

Une culture d'impunité s'est répandue au Libéria. En Sierra Leone, pays limitrophe, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone joue un rôle important en contribuant à mettre fin à l'impunité des traitements brutaux infligés à la population civile pendant une décennie de conflit. Mais la communauté internationale et le gouvernement de transition libérien ont montré jusqu'ici peu de détermination pour traduire en justice les auteurs présumés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre au Libéria.

L'accord de paix du Libéria d'août 2003 prévoit que le gouvernement de transition pourrait octroyer une amnistie générale à tous ceux qui étaient engagés ou impliqués dans des activités militaires pendant le conflit. Le droit international

interdit les amnisties pour les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les autres violations graves de ses dispositions. Bien qu'aucune amnistie officielle n'ait été accordée, on ne voit pas bien aujourd'hui quelles mesures sont prévues pour régler la question de l'impunité. Une commission pour la vérité et la réconciliation doit être mise sur pied, mais elle ne saurait remplacer un tribunal chargé de juger les auteurs présumés de violations graves du droit international.

Refuser de rendre justice à Angela et à des milliers d'autres femmes et jeunes filles libériennes aggraverait et perpétuerait les violations des droits de l'homme dont elles ont souffert.

*« J'ai été capturée le 4 février 2003 sur le marché de Cheesemanburg où je vendais du poisson. Les hommes du LURD m'ont jouée aux dés et un garçon de vingt et un ans m'a emmenée pour que je devienne "sa femme". J'ai été obligée de partir avec lui pour avoir la vie sauve. »*

Une femme de dix-huit ans capturée en février 2003 par le groupe d'opposition armée *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie).

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre ou en temps de paix, des millions de femmes, de jeunes filles et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'encourager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

**Soutenez notre campagne : ensemble, nous pouvons faire changer les choses**

- **Cherchez à en savoir plus :** intéressez-vous à la manière dont les autorités de votre pays (le gouvernement, la police, les forces de l'ordre et les tribunaux) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.
- **Faites entendre votre voix :** exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés existant au sujet de ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.
- **Agissez :** rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

**Ensemble, nous pouvons faire entendre nos voix**

Joignez-vous à nous pour demander que justice soit rendue aux femmes et aux jeunes filles du Libéria.

Exhortez le gouvernement de transition (auquel participent des représentants de l'ancien gouvernement et de l'opposition armée) à :

- exclure la possibilité d'une amnistie pour les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les autres violations graves du droit international, y compris le viol et les autres formes de violence sexuelle, et à coopérer avec la société civile du Libéria et la communauté internationale pour traduire en justice les auteurs présumés de ces crimes ;

- veiller à ce que les mesures de réforme et d'assainissement de la police et de la justice comportent des programmes de formation en matière de droits humains et d'accueil des femmes qui ont subi des violences sexuelles ;
- assurer la mise en place d'un dispositif visant à permettre aux femmes qui ont subi des violences sexuelles d'obtenir réparation auprès des tribunaux ;
- collaborer avec des organisations libériennes et internationales à l'élaboration d'un programme global destiné à répondre aux besoins physiques, psychologiques et sociaux des femmes qui ont subi des violences sexuelles ;
- promouvoir activement la participation des femmes à tous les aspects du processus de paix et à la reconstruction après le conflit.

Envoyez vos lettres à l'adresse suivante :

Gyude Bryant, Chairman, National Transitional Government of Liberia,  
Fax : +231 22 80 26/22 67 89\*

**Ce que vous pouvez faire :**

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les violations des droits fondamentaux. Aidez-nous à faire changer les choses.
- Rendez-vous sur le site d'Amnesty International :  
<http://web.amnesty.org/actforwomen/actnow-index-fra>
- Faites un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Stop violence against women. Liberia: Rape is a war crime – There can be no impunity.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - décembre 2004.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*

---

\* La communication avec le Libéria peut être problématique. En cas de difficulté, veuillez réessayer ultérieurement.